

ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION

## COMITÉ EXÉCUTIF

## Point 14 : Programme universel d'audits de sûreté (USAP)

## PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SÛRETÉ (USAP)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée (voir la Résolution A37-17, Appendice E) a demandé au Conseil de lui présenter, à sa prochaine session ordinaire, un rapport sur l'exécution d'ensemble du Programme universel OACI d'audits de sûreté (USAP), notamment sa décision concernant l'étude sur la faisabilité d'appliquer la méthode de surveillance continue (CMA) à l'USAP après l'achèvement du cycle actuel d'audits, en 2013.

Le deuxième cycle d'audits de l'USAP s'est concentré, dans la mesure du possible, sur les capacités de supervision de la sûreté de l'aviation des États et a intégré les dispositions de l'Annexe 9 — *Facilitation* relatives à la sûreté. Ce cycle a été lancé en janvier 2008 et est maintenant terminé. Un total de 177 États membres et une région administrative spéciale ont fait l'objet d'audits du deuxième cycle.

La 197<sup>e</sup> session du Conseil a approuvé la transition vers une USAP-CMA après l'achèvement du deuxième cycle d'audits. Les détails des travaux préparatoires pour l'USAP-CMA et son plan de transition peuvent être consultés dans la note A38-WP/15.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à prendre note du rapport final sur l'exécution du deuxième cycle de l'USAP.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B — Sûreté.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire.
<i>Références :</i>	A38-WP/15 – Programme universel d'audits de sûreté (USAP) : transition vers une méthode de surveillance continue Bulletin électronique EB 2010/31 Annexe 9 — <i>Facilitation</i> Annexe 17 — <i>Sûreté</i> Doc 9734, <i>Manuel de supervision, Partie C — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation</i> Doc 9958, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 8 octobre 2010)

## 1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme universel d'audits de sûreté de l'aviation (USAP) de l'OACI a été établi en 2002 pour donner suite aux recommandations de la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (Montréal, février 2002). Le deuxième cycle d'audits de l'USAP a été lancé en janvier 2008 et s'est concentré, dans la mesure du possible, sur les systèmes de supervision de la sûreté de l'aviation des États. Ces audits portaient à la fois sur les normes de l'Annexe 17 — *Sûreté* et sur les dispositions pertinentes de l'Annexe 9 — *Facilitation* relatives à la sûreté.

1.2 Au sein du Secrétariat de l'OACI, la Section des audits de sûreté de l'aviation de la Sous-Direction de la sûreté de l'aviation, qui relève de la Direction du transport aérien, est chargée de la gestion et de l'administration de l'USAP. Le Secrétariat a mené à bien le deuxième cycle d'audits de l'USAP, comme l'Assemblée de l'OACI l'en avait chargé. Conformément à ce qui est prévu dans la Résolution A37-17, Appendice E, de l'Assemblée (2010), la présente note de travail contient un rapport final sur l'exécution d'ensemble de l'USAP et d'autres faits corrélatifs survenus depuis la dernière session de l'Assemblée.

## 2. ACTIVITÉS D'AUDIT – RAPPORT FINAL

2.1 Au total 177 audits ont été réalisés dans des États membres de l'OACI au titre du deuxième cycle d'audits de l'USAP, ainsi qu'un audit dans la Région administrative spéciale de Macao (Chine) et une évaluation du système d'inspection de la sûreté de l'aviation de la Commission européenne. Il convient de noter que, comme c'était le cas durant le premier cycle d'audits de l'USAP, il n'a pas été possible de réaliser un audit de deuxième cycle de tous les États membres de l'OACI. Certains États n'ont pas été audités en raison de leur niveau de sûreté, lequel est attribué par le Département de la sécurité et de la sûreté de l'Organisation des Nations Unies. Dans d'autres cas, une analyse de l'audit de premier cycle et des résultats des missions de suivi, et/ou un examen des plans d'action correctrice (CAP) et des renseignements fournis dans des questionnaires préalables à l'audit, ont permis d'identifier certains États qu'il serait intéressant d'orienter vers le Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement – Sûreté (ISD-SEC) pour les faire bénéficier d'une assistance appropriée avant la réalisation d'un audit de l'USAP.

2.2 Les audits du deuxième cycle de l'USAP ont permis de mesurer le niveau de manque de mise en œuvre effective par les États des huit éléments cruciaux (EC) d'un système de supervision de la sûreté de l'aviation, identifiés dans le Doc 9734 — *Manuel de supervision, Partie C — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation*. Le tableau de l'appendice indique les résultats mondiaux pour chacun des huit EC, fondés sur tous les audits réalisés ainsi que sur une moyenne mondiale de manque de mise en œuvre effective de 30,7 pour cent pour l'ensemble des EC dans ces 178 audits. Étant donné ces résultats et les défis et priorités en matière de sûreté pour l'avenir prévisible, tels que documentés dans le rapport de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation qui s'est tenue du 12 au 14 septembre 2012, et comme il est indiqué dans l'Énoncé du contexte de risque à l'échelle mondiale de l'OACI, des progrès considérables restent à faire. Les résultats d'audit mondiaux indiquent aussi que les obligations des États en matière de contrôle de la qualité constituent l'élément crucial le moins bien mis en œuvre, et que la résolution des problèmes de sûreté, les obligations en matière de certification et d'approbation, ainsi que la fourniture d'orientations techniques, d'outils et de renseignements cruciaux pour la sûreté constituent également des sujets de préoccupation.

2.3 Le document intitulé *Universal Security Audit Programme – Analysis of Audit Results*, cinquième édition – 2013, contient des renseignements détaillés sur les résultats du deuxième cycle

d'audits. Ce document supplémentaire peut être consulté sur le site web sécurisé de l'USAP à <https://portal.icao.int>. Une version papier du document peut aussi être obtenue sur demande.

### **3. AUTRES ACTIVITÉS ET FAITS NOUVEAUX**

#### **3.1 Cours de formation et séminaires**

3.1.1 Des séminaires conçus pour familiariser des administrateurs nationaux à l'utilisation des outils et de la méthodologie employés pour la préparation, la réalisation et les comptes rendus des audits de sûreté de l'aviation dans le cadre du deuxième cycle ont été organisés au début du cycle à Singapour, Nairobi, Casablanca, Moscou et Sans José (Costa Rica) ; 180 administrateurs y ont participé.

3.1.2 Un programme de recertification des auditeurs a été lancé en décembre 2007 afin d'assurer une formation à tous les auditeurs USAP pour la méthodologie d'audit du deuxième cycle. Ce programme de formation, qui prévoyait des séances d'information interactives basées sur le web et un programme d'enseignement électronique, s'est achevé en 2008 ; plus de 120 auditeurs USAP ont été recertifiés. En plus des activités de recertification, six cours de formation et de certification initiale pour les auditeurs USAP ont été donnés durant le deuxième cycle d'audits, de sorte que plus de 70 nouveaux auditeurs USAP ont été certifiés.

3.1.3 La participation aux travaux de l'USAP d'experts détachés à court ou à long terme a été très précieuse en ceci qu'elle a aidé l'Organisation à exécuter le Programme de façon efficace et efficiente. Dans le cadre du deuxième cycle d'audits, d'importantes contributions ont été faites par sept chefs d'équipe détachés à long terme auprès du Programme par le Canada (1), les États-Unis (3), la France (2) et la Suisse (1). Des experts ont été détachés à court terme de façon répétitive pour participer à un ou plusieurs audits du deuxième cycle USAP. Les États et organisations qui ont détaché des experts à court terme auprès de l'USAP durant le deuxième cycle sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Islande, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Malaisie, Mali, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Pays-Bas (y compris les Antilles néerlandaises), Pérou, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Zambie, Zimbabwe et la Commission européenne. Le fait de pouvoir continuer à disposer de personnel détaché en soutien à l'USAP sera essentiel à la réalisation des audits et des activités corrélatives destinées à aider les États.

#### **3.2 Problèmes graves de sûreté**

3.2.1 À sa 189<sup>e</sup> session, le Conseil a approuvé un mécanisme applicable aux audits réalisés dans le cadre du deuxième cycle pour traiter en temps opportun les problèmes graves de sûreté (PGSu) constatés durant des audits USAP. Ce mécanisme est décrit en détail dans le Bulletin électronique EB 2010/31 du 23 août 2010. Il est utilisé depuis octobre 2010. Depuis lors, 16 PGSu concernant neuf États ont été identifiés grâce à ce mécanisme et affichés sur le site web sécurisé de l'USAP. Au 15 juillet 2013, cinq États ont résolu avec succès neuf PGSu, tandis que sept PGSu concernant quatre États demeurent sans solution. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec ces États pour suivre les progrès vers une solution de tous les PGSu en suspens et assurer une assistance à cette fin.

### 3.3 **Transparence**

3.3.1 Conformément à la décision du Conseil concernant l'introduction d'un niveau limité de transparence pour les résultats des audits de sûreté en aviation, des représentations graphiques du manque de mise en œuvre effective pour les États audités au titre du deuxième cycle de l'USAP sont affichés sur le site web sécurisé de l'USAP. De plus, le Conseil a décidé de mettre les renseignements concernant l'existence de PGSu à la disposition de tous les États membres sur le même site web sécurisé de l'USAP.

### 3.4 **Commission d'examen du suivi et de l'assistance (MARB)**

3.4.1 La Commission d'examen du suivi et de l'assistance (MARB) est un groupe de haut niveau du Secrétariat présidé par le Secrétaire général, qui a la responsabilité et la supervision exécutive des programmes de suivi et d'assistance de l'OACI, y compris en ce qui concerne l'USAP. La MARB examine les activités d'audit et de suivi dans les États dont le cas lui a été déféré, ainsi que les plans d'assistance. De plus, la MARB suit étroitement les faits nouveaux survenus dans les États qui présentent des PGSu en vue de leur assurer un soutien opportun et efficace pour une prompt résolution des problèmes. À chaque session du Conseil, le Secrétariat rend compte à ce dernier des activités de la MARB.

### 3.5 **Évolution de l'USAP après 2013**

3.5.1 À sa 197<sup>e</sup> session, le Conseil a officiellement approuvé le concept de la méthode de surveillance continue de l'USAP (USAP-CMA) et le plan de transition corrélatif présenté par le Secrétariat. La note de travail A38-WP/15 contient des renseignements concernant cette méthode et le plan de transition.

## 4. **CONCLUSION**

4.1 L'USAP de l'OACI a achevé avec succès le deuxième cycle d'audits de sûreté de l'aviation. Les résultats de ce cycle et la manière dont les États membres ont pris position confirment leur engagement à mettre en œuvre les normes de l'OACI relatives à la sûreté et à renforcer la sûreté de l'aviation. Ces audits ont aussi aidé à identifier des carences, à cibler des activités d'assistance et à élaborer de nouvelles stratégies d'audit à utiliser au titre de l'USAP-CMA. Les États continuent de soutenir l'USAP, lequel sert de catalyseur à leurs efforts continus pour répondre à leurs obligations internationales dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

4.2 Néanmoins, les résultats des deux cycles d'audits de l'USAP indiquent qu'un certain nombre d'États ont toujours des difficultés à satisfaire à leurs obligations en matière de sûreté de l'aviation. À cet égard, l'USAP-CMA permettra de suivre en continu les progrès réalisés par les États.

-----

## APPENDICE

À l'issue du deuxième cycle d'audits USAP, la moyenne mondiale en matière de manque de mise en œuvre effective des éléments cruciaux des systèmes de supervision de la sûreté de l'aviation des États pour les 177 États et la Région administrative spéciale de Chine audités au titre de l'USAP était de 30,7 pour cent. Le tableau ci-après indique les moyennes mondiales pour chacun des huit éléments cruciaux.

